Élections professionnelles du 1er au 8 décembre 2022

ENGAGÉ·ES POUR LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES

# RÉFORME DES LYCÉES PROFESSIONNELS

# DANGERS ET ENJEUX POUR LES PLP, LES JEUNES, L'ÉCOLE ET LA SOCIÉTÉ

VOIE PRO

# PROJET DE CETTE RÉFORME EN ACTES

**ACTE 1:**
ANNONCE DE LA NOMINATION D'UNE MINISTRE DÉLÉGUÉE A LA FORMATION ET L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
pour la 1ère fois depuis 1920, l' enseignement professionnel ne fait plus partie du ministère de l'Éducation Nationale plein et entier.

**ACTE 2**
LES LYCÉES PROFESSIONNELS SERONT RÉFORMÉS SUR LE MODÈLE DE L'APPRENTISSAGE.

**ACTE 3**
ANNONCE PAR LA MINISTRE DÉLÉGUÉE DES 4 ÉLÉMENTS SOCLES DE LA REFORME

**ACTE 4**
UNE INTERSYNDICALE UNITAIRE COMPLÈTE APPELLE À LA GRÈVE LE 18 OCTOBRE

ACTE 1

## ANNONCE DE LA NOMINATION D'UNE MINISTRE DÉLÉGUÉE

## À LA FORMATION ET À L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Pour la 1ère fois depuis 1920, l’enseignement professionnel ne fait plus partie du ministère de l'Education Nationale plein et entier.

# ACTE 1 : UNE DOUBLE TUTELLE POUR LES LP : MINISTÈRE DU TRAVAIL / ÉDUCATION NATIONALE

**Bref rappel historique**

- **Avant 1880 :** les entreprises « formaient » les jeunes à un métier selon le seul modèle existant : **l'apprentissage**

- **1880 :** 1ère loi sur la formation professionnelle des jeunes. Certaines écoles professionnelles passent sous **la double tutelle** : Ministère du commerce / ministère de l'Instruction publique

- **1892** : Création de la DET (direction de l'enseignement technique) au sein du **ministère du commerce** qui reprend la main sur toutes les écoles

- **1920** : Vote de la loi Astier qui oblige à adosser un enseignement général à l'enseignement professionnel. La DET passe au **ministère de l'instruction publique**

# ACTE 1

# ÉMERGENCE DES LYCÉES PROFESSIONNELS

## Bref rappel historique (suite et fin)

- **1939** : Création des centres de formation professionnelle pour former de jeunes ouvriers qualifiés dans les usines d'armement. Ils sont transformés dès 1940 en centres de formation pour jeunes inoccupés

- **1949** : Ces centres deviennent des centres d'apprentissage scolaire et sont gérés par la DET au ministère de l'Éducation nationale

- **1960** : suppression de la DET. La formation technique et la formation professionnelle sont intégrées à l'enseignement secondaire au sein du ministère de l'Éducation nationale. Création des CET qui deviendront en 1976 des LEP puis des LP en 1986 (1 an après la création du bac pro)

- **2022** : 100 ans après la loi Astier : LES LYCÉES PROFESSIONNELS sont replacés sous une double tutelle : EN et Travail

# ACTE 1 : CONCLUSION

**L'Éducation nationale et le ministère du Travail**

**=> des objectifs distincts**

- **Patronat et ministère du travail** : la formation professionnelle des jeunes doit répondre aux besoins économiques immédiats et locaux ; son financement assuré par les pouvoirs publics.

- **EN** : offrir une formation professionnelle globale, équilibrée et émancipatrice qui, en lien avec les besoins économiques du pays, permette à tous les jeunes une élévation de leur niveau de qualification.

- **2022** : Le choix de placer les lycées professionnels sous la double tutelle EN/Travail relève d'un accord entre le gouvernement et le patronat de s'aligner sur les exigences de ce dernier.

ACTE 2

RÉFORMER les LP sur le modèle de l'apprentissage ?

# Apprentissage versus lycée professionnel

| | Lycée pro (LP) | Apprentissage |
|---|---|---|
| Statut des jeunes | Élève | Salarié·e |
| À qui s'adressent ces deux systèmes ? | À tous les élèves sortant de 3e<br><br>Moyenne d'âge des élèves : 15 à 20 ans (environ)<br><br>En réalité, sont orienté·es en LP les élèves aux résultats scolaires fragiles dont certain·es sont, en plus, affecté·es sur des filières non choisies faute de places suffisantes dans celle de leur choix. | À tous les jeunes de 16 à 29 ans qui trouvent un employeur pour signer un contrat d'apprentissage dans la filière de leur choix.<br><br>En réalité, l'apprentissage se développe surtout dans le supérieur (+33 % en 2021) pour des jeunes déjà qualifié·es (BTS, ingénieur, master…). Il stagnait voire baissait pour les 1ers niveaux de qualification (CAP/Bac) mais légère reprise en 2021. |
| Effectifs en 2021[1]<br>(public + privé sous contrat) | 625 000[2]<br>Bac pro : 510 000<br>CAP : 100 000 | 835 000 (tous niveaux/tout âge)<br>Bac pro : 65 000<br>CAP : 174 000 |
| Part des filles en 2021[1]<br>(public + privé sous contrat) | Bac pro : 41,2 %<br>CAP : 36,4 % | Bac pro : 33,5 %<br>CAP : 27,1 % |
| Budget | 4,6 milliards d'€ | 11,3 milliards d'€ |



1- Source : MEN DEPP 2022 2- Public et privé sous contrat 3-Rapport annuel de performance annexé au PLFR 2022

# Apprentissage versus lycée professionnel

| | Lycée pro (LP) | Apprentissage |
|---|---|---|
| Temps de formation en établissement / CFA : | •Bac pro :<br>2 520 h (soit 84 sem) / 3 ans<br>CAP :<br>1 705 h (soit 55 sem) / 2 ans | Bac pro :<br>1 850 h (soit 53 sem) / 3 ans<br>CAP :<br>800 h (soit 23 sem) / 2 ans |
| Temps en entreprise | Bac pro : 22 semaines sur 3 ans<br>CAP : 12-14 semaines sur 2 ans | Bac pro : 88 semaines sur 3 ans<br>CAP : 71 semaines sur 2 ans |
| Taux d'accès au diplôme en 2019[3] | Bac pro : 67,6 %<br>CAP : 72,9 % | •Bac pro : 41,4 %<br>•CAP : 58,6 % |
| | (correspond au nombre de jeunes qui entrent en formation et qui obtiennent le diplôme) | |
| Taux de poursuite d'études | 46 % | 9,4 % |
| Taux de décrochage / taux de rupture de contrat | Environ 13 % | Autour de 40 %<br><br>seuls 60 % des entrant·es en apprentissage sont pris en compte dans les chiffres présentés par le gouvernement quand il évoque les taux d'emploi des jeunes |
| Taux d'emploi des jeunes 24 mois après leur sortie d'études | Bac pro : 53 %<br>CAP : 41 % | Bac pro : 73 %<br>CAP : 66 % |



1- Source : MEN DEPP 2022 2- Public et privé sous contrat 3-Rapport annuel de performance annexé au PLFR 2022

## ACTE 2 : Réformer les LP sur le modèle de l'apprentissage

Le seul argument développé par le gouvernement pour promouvoir l'apprentissage à tout crin concerne l'insertion professionnelle.

Ce qu'il ne dit pas :

- **l'apprentissage trie les jeunes à l'entrée.** Les jeunes aux résultats les moins fragiles et au comportement le plus adapté sont donc recrutés.

- L**e taux de rupture de contrats** est énorme : seuls 60% des entrants en apprentissage sont pris en compte dans les chiffres présentés par le gouvernement en termes d'employabilité.

- **L'apprentissage choisit ses filières :** avec un taux d'insertion correcte à la base. Très peu de baccalauréats AGORA.

# ACTE 2 : réformer les LP sur le modèle de l'apprentissage ?

- Avec cette sévère sélection : **les chiffres d'insertion sont effectivement meilleurs** mais 2 ou 3 ans après l'obtention du diplôme ces chiffres tendent à se rapprocher.

- **le diplôme constitue toujours un rempart contre les risques du chômage** et plus on est diplômé·e plus on est dans l'emploi.

- **les aides publiques :** Le plan *1 jeune 1 solution* a déjà bénéficié de **11 milliards d'euros** versés aux entreprises sans contrepartie.
**Les lycées professionnels publics sont dotés de 4,6 mds d'euros**

- **Taux d'embauche après une formation par apprentissage :** depuis les plans de relance, ce taux a perdu 5 points (de 21% il est passé à 16%).
  -> Les aides publiques sont une aubaine financière et non un dispositif pour une insertion durable dans l'emploi.

# ACTE 3

## LES 4 ÉLÉMENTS SOCLES DE CETTE RÉFORME

**1° Augmentation de 50 % des stages**

**2° calibrage des filières sur les besoins économiques locaux**

**3° Volume horaire décidé localement**

**4° ½ journée découverte des métiers dès la 5ème**

# 1° AUGMENTATION DES PFMP DE 50% conséquences pour les élèves

Augmenter de 50% le nombre de semaines de stage c'est diminuer d'autant le temps de présence des élèves en classe dans les LP

Moins d’heures de cours c’est :

1) Compromettre leur réussite aux examens

2) Compromettre leur chance de poursuivre et réussir leurs études supérieures

3) diminuer fortement l'apport citoyen et émancipateur de leur formation

4) Réduire l'amplitude de leurs compétences professionnelles : en stage les élèves travaillent sur des tâches subalternes et répétitives alors qu'en atelier dans les LP ils apprennent les savoirs professionnels dans leur globalité

# 1° AUGMENTATION DES PFMP DE 50% conséquences pour les personnels

Moins d'heures en établissement:

-> moins de besoins en personnels

-> Risque de suppressions massives de postes

-> Risque à terme d'une transformation profonde de notre métier et de notre statut

# REGARD SUR DIFFÉRENTS « STATUTS » : PLP / FORMATEUR

| | Titulaire | Non-titulaire | Formateur·trice | Professeur·e associé·e |
|---|---|---|---|---|
| **Statut** | Fonctionnaire | CDD ou CDI | CDD ou CDI<br>(Poste gagé : fonctionnaire) | Contrat maxi 3 ans renouvelable 1 fois |
| **Obligation de service** (temps plein)<br>**Face à face élève** (dont évaluation et suivi) | Hebdomadaire<br>(36 semaines) :<br>18h maximum<br>+ 2h supp (peuvent être imposées) | Hebdomadaire<br>(36 semaines) :<br>18h maximum<br>+ 2h supp (peuvent être imposées) | Annualisé<br>648 h en CFA<br>810 h en GRETA | Annualisé<br>648 h<br>Si autre activité professionnelle :<br>maximum 324h |
| **Autres missions** | Volontariat<br>(sauf examens) | Volontariat<br>(sauf examens) | Suivi et accompagnement des stagiaires et apprentis | De gré à gré, selon le contrat |
| **Mutation** | Inter et intra | Aucune | Aucune | Aucune |
| **Carrière** | Grille d'avancement nationale | Grille d'avancement rectorale | Grille d'avancement selon CFA | Salaire variable (diplôme, expérience et missions) |
| **Entrée** | Concours national | Recrutement rectorat | Recrutement CFA | Rectorat sur proposition du chef d'établissement |
| **Conditions de recrutement** | Enseignement général : Master<br>Enseignement professionnel : Bac pro ou BTS + expérience professionnelle | Enseignement général : Licence<br>Enseignement professionnel : Bac pro ou BTS + expérience professionnelle | Enseignement général : Licence<br>Enseignement professionnel : même niveau que le diplôme enseigné | 5 ans d'expériences professionnelles en rapport avec la discipline<br>Pas de condition de diplôme |

## 2° Calibrer les cartes des formations sur les besoins économiques locaux des entreprises de proximité

**Chaque LP devra créer des partenariats avec les entreprises de son bassin géographique**

**Les filières tertiaires seront les premières cibles des fermetures annoncées**

**Objectifs :** ouvrir des filières qui conduisent vers les secteurs qui ne recrutent plus du fait des conditions salariales et de travail déplorables (nettoyage, bâtiment, aide à domicile, hôtellerie restauration....)

***Une instrumentalisation de l'orientation et des parcours scolaires des jeunes de milieux populaires : une assignation à résidence sociale et géographique !***

# 2° Calibrer les cartes des formations sur les besoins économiques locaux des entreprises de proximité

**CONSÉQUENCES**

**- POUR LES ÉLÈVES :** ils ne choisiront plus leur filière professionnelle mais seront assignés à entrer dans celles uniquement proposées localement.

**- POUR LES PERSONNELS :** un vaste plan de reconversion

**POUR LA FSU :**

- Revoir les cartes de formation au prisme de l'intérêt général et de ce dont a besoin le pays pour répondre aux enjeux d'avenir.
- Créer des filières qui répondent aux enjeux climatiques, de la dépendance et à la nécessaire réindustrialisation du pays....
- Créer ces filières partout sur le territoire pour que chaque jeune quel que soit son lieu de vie et de scolarité ait le choix.

# 3° Volume horaire décidé localement

Chaque LP devra lui même ventiler aux disciplines ses volumes horaires en fonction de la typologie des élèves et des filières :

- c'est l'explosion du cadre national des grilles horaires et des formations. Les élèves n'auront plus accès au même nombre d'heures pour passer un même diplôme.

**- c'est une entrave frontale à l'un des piliers de l'école de la République : l'égalité entre élèves.**

**Des suppressions massives de postes sont à prévoir: on risque d'assister à un vaste plan social dans les LP.**

# 3° Volume horaire décidé localement

**L'enseignement disciplinaire serait sauvegardé pour les disciplines fondamentales ?**

**Quelles seront les disciplines fondamentales ?**

**L'EPS et les arts appliqués** que nos élèves ne pratiquent quasiment uniquement que dans les LP seront-ils préservés ?

**L'éco-droit** dont les contenus ont été déjà bien expurgés sera-t-elle considérée comme fondamentale ?

**Quel impact sur les équipes et les collectifs de travail s'il faut se battre au quotidien les uns et les unes contre les autres pour conserver des heures : cela participe-t-il à la réussite des élèves ?**

# 4° : ½ journée découverte métier au collège

Rabat les ambitions scolaires des élèves les plus fragiles aux seuls besoins économiques du territoire

Orientation adéquationiste et réduite à la seule dimension professionnelle :

-> conception rétrograde

-> occulte les questions du développement à l'adolescence

-> occulte les biais sociaux ou de genre

Ce dispositif participe activement à la marchandisation de l'information pour l'orientation ainsi qu'au contournement des PsyEN.

**Dispositif inopérant MAIS dangereux pour les élèves et les personnels**

# Pour conclure

La voie professionnelle scolaire forme des jeunes à des métiers.

Projet du gouvernement :

la transformer en voie pour formater à l'employabilité

=> Une formation initiale dictée par le local

=> Fin du diplôme

PLP => un autre métier

Enseignement général : classes / groupes pas en même temps

Enseignement professionnel : suivi en stage, tutorat

**Annualisation ? Formateur/formatrice ? Reconversions ?**

# Pour conclure

**Pour la FSU : la voie professionnelle scolaire doit être renforcée**

**Redonner du temps d'enseignement aux jeunes :**

- abroger la TVP (2018) et récupérer des heures disciplinaires avec des grilles hebdomadaires

- augmenter les parcours : CAP 3 ans et bac pro 4 ans sans allonger le temps des PFMP

**Revoir la carte des formations au prisme de ce que le pays a besoin pour faire face aux enjeux de demain**

**Ouvrir des places en STS et en IUT**

**Organiser un plan massif de pré-recrutement de personnels**

**Revaloriser les salaires des PLP**

- Pour notre métier -
- Pour l'avenir des jeunes -

# STOPPONS LE PROJET DESTRUCTEUR POUR LES LYCÉES PROS

## COMBATTONS :

- l'augmentation de 50 % des PFMP
- l'instrumentalisation des cartes des formations
- la suppression des grilles horaires nationales
- l'apprentissage

**ENSEMBLE, SAUVONS LES LYCÉES PROS**

**EN GRÈVE LE 18 OCTOBRE**

F.S.U.

Du 1er au 8 décembre,

# FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX

**avec les syndicats de la FSU**

SNUEP F.S.U. LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC · sn U.pden -FSU · SNUAS-FP F.S.U. Syndicat National Unitaire des ASSISTANTS SOCIAUX de la Fonction Publique · SNEP U. F.S.U. · SNASUB-FSU · snes U. Syndicat National des Enseignements de Second degré · SNUipp FSU · SNICS FSU Syndicat National des Infirmières Conseillères de Santé · SUI SUI-FSU Syndicat Unitaire de l'Inspection pédagogique